chapper de cette ville pendant la soirée de mardi de la semaine dernière.

Ils n'ont pu traverser les lignes anglaises et ont été rattrapés. Le conseil de guerre qui les a jugés les a condamnés à être fusillés, à l'exception d'un seul qui était prisonnier de guerre.

La sentence a été exécutée hier matin.

Les ouvriers Italiens en France

Grenoble, 12 juin. — A la suite d'une réunion tenue par le Conseil municipal de Lamotte-Daveilans, les mineurs du bassin de Lamure ont décidé de demander à la Compagnie de n'employer que vingt pour cent d'ouvriers italiens. A cet effet une délégation, composée de quatorze membres du syndicat ouvrier et de quatre conseillers municipaux, aura une entrevue avec le conseil d'administration de la Compagnie.

S'ils n'obtiennent pas satisfaction, les mineurs de Lamure paraissent décidés à une grève générale.

Inauguration du monument Spuller

Paris, 12 juin. — L'inauguration du monument Spuller, au Père Lachaise, a eu lieu dans la matinée, en présence d'une foule considérable de notabilités républicaines.

Le président de la République, les ministres des affaires étrangères, de l'instruction publique et des travaux publics étaient représentés.

MM. Waldeck-Rousseau, le général André, Decrais, Fallières, Deschanel, Henri Brisson, Ranc, etc., y assistaient ainsique tous les sénateurs et députés de la Côte-d'Or.

M. Magnin, sénateur, président du comité, a fait la remise du monument.

LES DISCOURS

Des discours ont été ensuite prononcés par MM. Fallières, Deschanel, Waldeck-Rousseau ; Liard, au nom de M. Leygues ; Raindre, au nom de M. Delcassé ; Ranc et Trélat.

« Spuller, a dit M. FALLIERES, seconda de toutes ses forces et de tout l'éclat de son talent cette politique d'union républicaine qui fut alors, comme elle l'est encore aujourd'hui, dans les vœux manifestés du pays, et d'où sortit, malgré les entraves et les violences des partis hostiles, l'établissement définitif de nos institutions. »

M. DESCHANEL a dit notamment :

— Il n'est pas jusqu'au mot fameux qu'il prononça vers la fin de sa vie, en 1894, ce mot qui, mal pris, mal interprété, mal présenté, peut-être, heurta de fermes républicains, parce qu'ils crurent y voir un désaveu de leur conduite passée, et qu'on essaya ensuite de détourner contre lui, comme une arme meurtrière, il n'est pas, dis-je, jusqu'à ce mot qui replacé, dans le contexte de son œuvre, dans la trame de sa vie, ne s'éclaire d'un autre jour...

Ceux-là même qui craignaient, à la fin, que la politique de Gambetta et de Spuller ne fît perdre la République, en force, que ces hommes d'État espéraient lui faire gagner en étendue, ceux qui pensaient que le succès d'une telle politique eût supposé chez les adversaires de la République et chez tous les républicains autant de tolérance que chez Gambetta et chez Spuller eux-mêmes, ceux-là, dis-je, ne rien méconnaissent à présent, ni la générosité, ni l'inspiration patriotique, et l'on voit clairement, à travers la diversité des moyens, la suite et la teneur des vues, l'unité foncière de la vie morale.

L'œuvre de Gambetta et de Spuller n'est point achevée ; nous qui avons été lancés dans la lutte par eux, qui avons fait nos premières armes sous leur drapeau, nous avons la même foi, nous brûlons de la même flamme : la haine du pouvoir personnel, gros de catastrophes, et aussi la haine de l'anarchie et des désordres qui engendrent le pouvoir personnel.

Et nous poursuivrons sans relâche le même idéal, l'union fraternelle de toutes les forces vives de la République pour le relèvement de la puissance française. »

M. WALDECK-ROUSSEAU prononce ensuite un discours dont voici quelques passages :

« Enclin à admettre la sincérité des conversions, parce qu'il avait la foi et prompt à entrer dans les voies de la paix, parce que son esprit pénétrant savait la victoire définitive, Spuller salua l'aurore des temps nouveaux, elles promesses d'une prochaine unification politique. Sa conscience eût répondu à des démentis d'ailleurs impuissants et passagers que l'erreur est supérieure à la tromperie. De nouvelles épreuves l'eussent retrouvé le même défenseur inébranlable de ce régime républicain qu'il disait supérieur à tout pouvoir et à toute manifestation des hommes parce qu'il était de droit humain. »

M. RANC s'est, dans son discours, particulièrement attaché à faire l'éloge de Spuller, écrivain, journaliste et éducateur du peuple.

Faisant allusion à l'affaire Dreyfus, l'orateur dit :

« Je sais qu'il ne convient pas de faire parler les morts, mais j'ai été assez le témoin de la vie de Spuller pour avoir le droit d'affirmer qu'il aurait amèrement souffert à la pensée que ce flambeau, tenu par la France de la Révolution, par la France de Voltaire, défenseur de Calas, pût s'éteindre, que la France pût faire faillite à la justice !

Comme tous les amis survivant à Gambetta, il aurait été aux côtés de Scheurer-Kestner pour qui il avait une tendre affection, de ce noble, de ce grand Scheurer, qui a tout sacrifié, tout, jusqu'à sa vie, pour la justice et l'humanité outragée. »

Les Incidents du "Figaro"

Paris, 12 juin. — Comme nous l'annoncions hier dans notre *Dernière Heure*, le *Figaro*, après les incidents tragi-comiques que nous avons sommairement relatés, a paru ce matin avec un article de M. Périvier, intitulé *l'Attentat*.

Voici, à titre documentaire, quelques passages de cet article :

« M. Prestat, à la tête d'une cinquantaine d'actionnaires ou soi-disant tels, s'est rendu à l'hôtel du *Figaro*. Il s'était fait accompagner d'un serrurier, au cas où le eût eu besoin d'effraction.

M. Prestat s'est contenté de forcer la porte et de bousculer nos garçons de bureau, effarés de l'invasion d'une foule hurlante et surexcitée.

Il m'a notifié ma révocation, après avoir essayé de me faire saisir par ses compagnons. Il m'a annoncé qu'il avait été investi par la prétendue assemblée des pouvoirs d'administration provisoire, et m'a sommé de quitter la place.

Je lui ai demandé en vertu de quel titre régulier et de quel pouvoir judiciaire il agissait. Il n'a su le dire.

Après de longues discussions oiseuses, M. Prestat m'a prié de céder à la violence morale qu'il exerçait contre moi. J'ai refusé. Alors, oubliant son caractère d'ancien magistrat et la situation qu'il occupe, il m'a adressé une menace personnelle, dont acte a été pris par un huissier présent.

Pendant ce temps, les soi-disant actionnaires envahissaient tous nos bureaux, les remplissaient de tumulte, d'invectives et de discussions.

Tels sont les faits. Ils sont inouïs. Nous souhaitons, pour l'honneur de notre pays, qu'ils ne constituent pas un précédent.

Envahir les bureaux d'un journal, sans autorisation de justice, prétendre faire exécuter des décisions contestées, avant que les tribunaux se soient prononcés, ce ne sont pas les mœurs d'un pays libre.

Si une telle violence avait triomphé, nul n'eût pu se croire protégé par les lois.

Je m'en remets à la justice qui, seule, peut trancher les questions de droit engagées par ce conflit.

J'ai repoussé la violence. Je reste à mon poste de combat, pour la défense du *Figaro*, pour celle des principes de conservation sociale dont notre journal ne doit jamais cessé d'être l'organe.

Par ma protestation, je veux obtenir que la noble profession du journalisme ne soit pas livrée aux tentatives des accapareurs financiers, aux manœuvres de Bourse, aux entreprises des syndicats cosmopolites.

Les statuts de notre Société mettent le droit de mon côté.

Je résisterai jusqu'au bout.

UNE ORDONNANCE DE REFERE

MM. Périvier et Prestat se sont présentés aujourd'hui en référé devant le président Baudouin. Ils étaient assistés de Me Barboux et Colin.

M. Baudouin a décidé que les scellés seraient levés aujourd'hui et que le nom de M. Périvier subsisterait sur la manchette du journal jusqu'au jugement du tribunal de commerce, qui doit être rendu le 26 juin.

Conseil Général de la Seine

ÉLECTION DU BUREAU

Paris, 12 juin. — Le Conseil général de la Seine a procédé aujourd'hui au renouvellement de son bureau.

Après le discours d'usage prononcé par M. Blanchon, doyen d'âge, le scrutin est ouvert.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le troisième tour de scrutin donne les résultats suivants :

Votants : 99.

Adrien Weber, socialiste	49 voix.	ELU.
M. Galli, nationaliste	48 »	
Bulletins blancs	2	

La proclamation du scrutin est accueillie par de longs applaudissements et les cris de : Vive la République ! Vive la Sociale ! auxquels répondent quelques cris, partis des tribunes, de : A bas les juifs !

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Au premier tour, M. Barbier est élu par 51 voix, contre 45 à M. Foursin ; 44 à M. Colly.

Au second tour, M. Fournier est élu deuxième vice-président par 50 voix contre 47 à M. Bellan.

LE POLICIER GAUTSCH

Paris, 12 juin. — Une réelle canaille vient de mourir. Cela s'appelait le commissaire de police Gautsch.

Le 21 avril 1887, une dépêche de l'*Agence Havas* apprenait que le commissaire spécial français de Pagny-sur-Moselle, M. Schnœbelé, avait été attiré, par guet-apens, sur le territoire allemand, *à quelques pas de la frontière ; que la deux agents* de police s'étaient jetés sur lui et l'avaient arrêté.

*Le guet-apens consistait en ceci : Le commis*saire prussien Gautsch, de la frontière allemande, avait écrit à Schnœbelé pour le prier de venir régler une question administrative — le relèvement d'un poteau limitrophe qu'un orage avait renversé.

Il y eut chez nous un moment de stupeur : c'était un cas de guerre. Il y avait la flagrante violation du droit des gens. Nous n'avions que deux ressources : — ou le prendre de très haut en exigeant réparation— ou plier le dos sous l'humiliation.

Des pourparlers s'engagèrent : M. Herbette, à Berlin ; ici, le ministre des affaires étrangères, M. Flourens, s'efforçaient de restreindre la question au fait matériel — l'illégalité de l'arrestation, la lettre de Gautsch constituant un sauf-conduit.

L'Allemagne — c'était Bismarck qui menait la danse — s'efforçait de son côté d'établir que M. Schnœbelé se livrait à des actes de haute trahison sur le territoire allemand, en y entretenant et y fomentant l'espionnage. On niait le guet-apens.

Paris se tint admirablement la Ligue des Patriotes, voyant que cela devenait sérieux, daigna rester tranquille. Il y eut dans toute la grande ville comme un pacte tacite de silence et d'attente.

Huit jours se passèrent dans cette angoisse de la guerre possible, immédiate.

L'Europe tout entière, y compris l'Angleterre, prit, par sa presse, parti pour nous. L'acte du commissaire Gautsch était une infamie. On condescendit à s'en apercevoir et Bismarck fut contraint de reculer.

Quels que fussent les griefs de l'Allemagne contre Schnœbelé, on ne pouvait s'emparer de lui par guet-apens. Il fut remis en liberté.

On respira : pour cette fois encore, Bismarck l'égorgeur avait manqué son coup.

De ce misérable Gautsch on entendit encore par fer plus tard : il était mêlé à toutes les sales intrigues de la police prussienne.

Cet immonde gredin — quoi la nationalité importe peu, allemand, anglais, français, chinois, il eût mérité l'épithète — avait rêvé, pour l'avancement, pour compliaire au grand maître Bismarck, de déchaîner la guerre hideuse entre deux peuples. Il voulait des flots de sang, l'incendie, le viol, l'égorgement, pour gagner quelques croix et quelques milliers de marcs d'appointement.

Nulle expression ne saurait rendre le sentiment d'exécration que mérite un tel homme, vrai représentant du nationalisme imbécile et criminel.

Les revendications des mineurs

La Commission extraparlementaire

Paris, 12 juin. — Pour réorganiser le travail dans les mines, le ministre des travaux publics a décidé de nommer une commission qui sera chargée de procéder, à bref délai, à une étude qui servira de base à un projet de loi que le gouvernement soumettra au Parlement.

Cette commission, présidée par M. Sainsère, conseiller d'État, est ainsi composée :

MM. *Joson*, directeur des routes, de la navigation et des mines au ministère des travaux publics ; *Fontaine*, directeur du travail au ministère du commerce ; *Aiguillon* et *Delafond*, inspecteurs généraux des mines ; *Durousset*, directeur des mines de houille de la Loire ; *Marsant*, ingénieur en chef de la Compagnie houillère de Bessèges ; *Fayol*, directeur général de la Société de Fourchambault-Commentry ; *Soubeiran*, ingénieur-conseil des mines de Bruay et de l'Escarpelle ; *Basly* et *Lamendin*, députés ; *Mure*, ancien délégué à la sécurité des ouvriers mineurs aux mines de la Loire ; *Laurent*, délégué à la sécurité des ouvriers mineurs aux mines de Lalle.

Tous les documents réunis par le service des mines sur le régime actuel dans les diverses exploitations seront soumis à la commission, qui entendra les représentants des exploitants et des ouvriers.

Conseil supérieur du Travail

Paris, 12 juin. — Dans sa séance de ce matin, présidée successivement par Keufer, vice-président et par Millerand, ministre du commerce, le conseil a procédé à l'élection de sa commission permanente. Ont été élus : MM. Steeuss, sénateur, et Dubief, député ; patrons : MM. Chamerot, Charles Roux, Dévillette, Haret, Heurteau, Touron, Troubat. Ouvriers : Barafort, Cardet, Daile, Keufer, Moreau, Riom, Sauvage.

Le conseil désigne ensuit Keufer pour le représenter au conseil supérieur de la mutualité.

LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Reprenant l'examen des propositions relatives à la législation des conseils de prud'hommes, le conseil, émet un vœu ainsi conçu :

« Le président du conseil de prud'hommes est autorisé à ordonner une saisie conservatoire après la décision du bureau particulier. »

Le vœu suivant est émis par 25 voix contre 2 :

« Les élections aux conseils de prud'hommes se feront par communes comprenant au minimum 50 électeurs, ou, dans le cas contraire, au chef-lieu de canton, et, dans les grandes villes, par arrondissement ; leurs résultats seront centralisés au chef-lieu de circonscription du conseil. »

Le vœu suivant, présenté par la commission permanente, est adopté :

« Le défendeur sera appelé, à l'audience de conciliation, par lettre recommandée avec avis de réception. Si le demandeur en exprime le désir, le secrétaire le chargera du soin de remettre la lettre de convocation entre les mains du défendeur : en ce cas, le demandeur doit être porteur, au jour de l'audience de conciliation, de l'accusé de réception qu'il remettra au président, lequel lui en donnera acte à l'instant. »

Après échange d'observations entre MM. Raoul Jay, Braun et Riom, le conseil supérieur émet le vœu que les conseils de prud'hommes puissent créer et diriger des institutions de placement gratuit.

LA SAISIE-ARRÊT DES SALAIRES

Abordant l'examen d'une proposition relative aux renvois par suite de saisie-arrêt sur les salaires, le conseil supérieur émet le vœu suivant :

« Le conseil renouvelle le vœu émis l'année dernière sur l'insaisissabilité du salaire des ouvriers et employés et, en attendant que ce vœu ait une consécration législative, demande que l'opposition sur les salaires ne puisse pas être valablement insérée dans un règlement ou invoquée comme motif de renvoi. »

Après échange d'observations entre MM. Touron, Riom et Guérard, rapporteur, le conseil supérieur émet le vœu que la commission permanente soit chargée d'une étude du contrat de travail en général.

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Le conseil supérieur aborde la discussion d'un vœu déposé par M. Heurteau et un certain nombre de ses collègues, vœu relatif à l'organisation et à la composition des Conseils du travail et du Conseil supérieur du travail.

Après avoir entendu MM. Heurteau, Lamendin, Mlle Bonneval et M. Guérard, le Conseil supérieur renvoie la suite de la discussion à demain.

A Montceau

Les victimes patronales

Montceau-les-Mines, 12 juin. — Une réunion des ouvriers de la mine non encore réembauchés a eu lieu ce matin. Environ 600 ouvriers assistaient à cette réunion, qui était présidée par Meulien et Chalmandrier, du bureau syndical. Les délégués qui s'étaient rendus, hier, auprès de M. Coste, directeur de la mine, ont fait connaître le résultat de leur entrevue. Ils ont dit qu'ayant insisté avec énergie auprès de lui pour qu'il hâtât la reprise totale du travail, le directeur leur avait répondu que la Compagnie ne pouvait faire plus qu'elle ne faisait en ce moment.

Cette réponse du directeur a défavorablement impressionné l'assistance, qui a proposé divers projets.

Certains voulaient conduire tous les matins leurs femmes et leurs enfants au directeur. D'autres voulaient qu'on organisât une grande manifestation à travers les rues. Mais à la suite des avis du Merzet, conseiller municipal de Monceau, tout projet de manifestation a été écarté. Il a été décidé qu'on allait s'occuper activement d'obtenir des secours pour les chômeurs et qu'on ferait de nouveau de pressantes démarches pour obtenir de la Compagnie le réembauchage de ceux-ci le plus promptement possible.

Le bureau de la réunion a demandé au bureau syndical de lancer un manifeste dans toute la presse républicaine, faisant appel à la solidarité et demandant du pain pour les chômeurs.

La séance a été levée après le vote de l'ordre du jour suivant :

« Les membres du syndicat des mineurs, au nombre de 1.500 actuellement en chômage, réunis le 11 juin, salle Pizerot, protestent avec énergie contre la durée du chômage voulu par la Compagnie, qui viole ses engagements pris avec le syndicat ;

Invitent le bureau du syndicat à faire appel aux élus vraiment républicains du département pour faire une démarche auprès du gouvernement pour faire cesser de suite cet acte antihumanitaire. »

Un « Jaune » assassin

Cet après-midi, un groupe d'ouvriers mineurs, outrés des odieux procédés des patrons, ont manifesté dans les rues. Des rixes se sont produites entre ouvriers syndiqués et des jaunes.

Un ouvrier a été frappé d'un coup de couteau par un jaune. Celui-ci a été arrêté.

Sauvageries d'un Galonné AU MAROC

Alger, 12 juin. — Le journal *les Nouvelles* publie l'information suivante :

« Notre correspondant de Duveyrier nous écrit que la situation peut devenir très critique d'un moment à l'autre à la frontière marocaine par suite des faits suivants :

Tout d'abord, le Makhzen du Sultan traverse la frontière, allant de tribu en tribu, entretenant le fanatisme et réveillant la haine des indigènes marocains contre les « Roumis ».

Les Marocains restent néanmoins pacifiques jusqu'à présent. Mais notre correspondant nous signale l'impression déplorable produite dans la région d'Igli, par les véritables abus de pouvoir que le capitaine de Susbielle, chef de l'annexe d'Igli, résidant à Taghit, a commis.

Le capitaine de Susbielle a arrêté à Taghit, sous un prétexte inconnu, des convois composés de gens des Doui Menia, munis de permissions régulières du chef du bureau arabe de Djenan ed Dar ; il a confisqué des chameaux qui transportaient des vivres pour nos colonnes et dont le chargement a dû être abandonné.

Le 13 mai dernier, à un kilomètre de Taghit, devant tout un convoi, le nommé Ould Agrada, Doui Menia, non rallié, a été fusillé sans motif plausible. C'était un homme n'ayant jamais tué, ni volé, et ne s'était jamais mêlé aux ennemis de la France.

Afin de prouver au capitaine que ses ordres avaient été exécutés, les Makhazeins lui ont rapporté les oreilles du cadavre.

Le capitaine les a prises et a dit qu'il s'en ferait une blague à tabac !! »

Faits Divers

HORS RÉGION

HORRIBLE CRIME

Une femme coupée en morceaux par son mari

Bruxelles, 12 juin. — Un horrible crime a été découvert, à midi, à Etterbeek. Au numéro 6 de la rue de l'Étang habitent, dans un appartement situé au premier étage, les époux D... Ceux-ci vivaient en mésintelligence et, dimanche encore, le locataire principal avait entendu une si violente discussion que la police avait dû intervenir. Depuis ce moment, il n'avait pas aperçu la femme D... Il n'y prêta pas d'abord attention ; mais ce matin, en sortant de sa chambre, ayant senti une forte odeur cadavérique qui se répandait dans la maison, il demanda à D... où était sa femme.

— Ma femme, répondit le mari, est partie pour Verviers.

Le locataire principal fit prévenir l'officier de police d'Etterbeek ; ce dernier fit ouvrir l'appartement : il trouva la femme D... coupée en morceaux.

Le mari a été immédiatement mis en état d'arrestation. Le parquet a été avisé d'urgence. Les circonstances extraordinaires du crime font croire qu'on se trouve en présence d'un drame de la folie. Lorsque l'officier de police a questionné le mari, celui-ci a répondu :

« *J'ai tué ma femme pour en faire des conserves et je l'ai mise dans le sel.* »

Les débris du cadavre se trouvaient, en effet, recouverts partiellement de sel. Le mari est resté depuis dimanche auprès du cadavre découpé et en putréfaction de sa femme. D'après les premières constatations, la mort a été provoquée par un coup de couteau au cœur.

Un Parricide

Chambéry, 12 juin. — Un abominable crime vient d'être commis à Saint-Michel de Maurienne.

Un misérable, le nommé François Baudin, journalier, qui habitait avec sa vieille mère, âgée de quatre-vingt-deux ans, l'a tuée à coups de bâton.

La gendarmerie, aussitôt prévenue, se mit aux trousses du criminel. On dut mener une véritable chasse à l'homme pour s'emparer du parricide.

Enfin, traqué de toutes parts, Baudin a été arrêté.

L'émotion est profonde dans toute la région.

DANS LA RÉGION

LE SCANDALE de Lens

Nous recevons de Mazingarbe la lettre suivante :

12 juin 1901.

M. le Rédacteur en chef du *Réveil du Nord*, à Lille.

C'est par la voie de votre journal que nous avons eu connaissance du *Scandale de Lens*.

Croyez bien que nous, commerçants, nous craignons tout autant que les ouvriers de passer par les mains des gens de la basoche, sans scrupules, sans honneur, qui souvent nous réclament et nous font payer des frais qui déjà ont été retenus au débiteur.

Cette affirmation vous semblera peut-être extraordinaire, permettez-moi de l'appuyer par un exemple.

Un commerçant reçoit du greffier du juge-de-paix une lettre l'invitant à passer à son bureau pour le règlement d'une opposition formée contre un de ses débiteurs. Le commerçant retenu chez lui par des occupations urgentes, envoie sa femme au greffe de la justice de paix.

A sa grande surprise, le greffier lui déclare qu'elle n'a rien à recevoir, bien au contraire, il exige qu'elle lui verse une vingtaine de francs, affirmant que le montant de la créance ne suffisait pas pour couvrir les frais qu'il avait dû faire pour le recouvrement.

Fort heureusement cette femme ne se démonta pas, elle avait quelque expérience des affaires et fit observer au greffier que tous les frais avaient été payés très certainement par le débiteur. Protestations violentes de l'aigrefin, et insistance plus vive encore pour obtenir le paiement immédiat de la somme qu'il réclamait.

La femme refusa net.

Non seulement elle refusa de rien payer mais encore elle eut la prudence de ne rien signer.

Elle se rendit, sans perdre de temps, chez le juge de paix et fut assez heureuse pour obtenir audience aussitôt. Elle lui expliqua longuement son cas ; le juge de paix n'hésita pas à lui déclarer que le greffier avait tort ; les frais étant, en effet, payables par le débiteur. Il promit de voir son greffier sans retard, pour le remettre dans le droit chemin, dans le chemin de la justice... La mercuriale eut son effet immédiat : le commerçant recevait une nouvelle invitation de se rendre au greffe, et cette fois, il touchait la somme qui lui était due, déduction faite, toutefois, de cinq pour cent que le greffier lui retint pour ses honoraires.

Que vous semble de cette histoire ? Comment qualifier ces manœuvres de Monsieur le greffier ? Car vous n'admettrez pas un seul instant qu'il ait pu y avoir dans ce cas erreur involontaire.

Vous voyez que si cette femme s'était laissée intimider ou convaincre, c'en était fait : elle aurait bel et bien perdu sa créance et aurait même déboursé une vingtaine de francs par surcroît. N'est-ce pas véritablement révoltant ?

Concluons donc, tout de suite, qu'il ne faut pas s'en prendre aux seuls huissiers, et qu'il sera nécessaire que le parquet de Béthune pousse plus avant ses investigations.

Voulez-vous me permettre, M. le Rédacteur, une courte digression :

Les ouvriers ont tort, trop souvent, de considérer les détaillants comme de durs et égoïstes bourgeois ; combien sont plus à plaindre qu'on ne croit.

Croyez-vous qu'un commerçant met de bon cœur un client en justice pour se faire payer ? Soyez convaincu que non, car il a, lui aussi, de tous les parasites qui s'engraissent dans les avenues du prétoire, une peur bleue. Nous serions heureux, je l'affirme, si les ouvriers au lieu de se laisser mettre en justice, voulaient s'entendre à l'amiable avec nous ; ils trouveraient chez nous un accueil amical.

Signé : *Un groupe de commerçants.*

L'AFFAIRE VANDESYPE

Les défenseurs du colonel du 147e. — L'enquête ministérielle. — Justice !

Les cléricaux de Roubaix essayent de justifier leur honteuse attitude et celle de leur obéissant serviteur, le colonel du 147e, dans l'affaire Vandesype.

Mais, tandis que la *Croix*, avec un reste de pudeur, déclare qu'il lui semble plus plausible que Charles Vandesype ait été puni pour le motif que nous avons fait connaître et que, vraisemblablement, il a été frappé pour prolongation illégale de permission — ce qui est faux — le *Journal de Roubaix* se fait nettement le défenseur des mouchards cléricaux et applaudit au résultat de leur crapuleuse dénonciation.

Du scandale, le *Journal de Roubaix* sait mieux que personne qu'il n'y en a pas eu. Malgré son appétit de mensonge, la feuille papiste ne saurait le soutenir. D'ailleurs, il est bien certain que le colonel du 147e n'aurait reproché à Charles Vandesype sa discussion avec sa sœur, si, les rôles étant changés, c'eût été le fils qui eut insisté pour faire faire des obsèques religieuses à son père.

L'acte répréhensible aux yeux du calotin galonné qui commande à Sedan, c'est pour Vandesype d'avoir voulu faire respecter la volonté vraie de son père. C'est pour cela qu'il a été frappé.

Eh ! bien que le colonel du 147e le sache ; que M. le directeur du *Journal de Roubaix*, qui croit devoir opérer lui-même dans la circonstance, le sache — et que leurs amis communs — les mouchards de sacristie, le sachent : justice sera faite de ces abus de pouvoir ! Et si le mépris public peut seul atteindre les mouchards et ceux qui les approuvent, il y a contre le colonel du 147e d'infanterie des sanctions moins platoniques.

Ce scandale, d'ailleurs, ne soulève pas l'indignation à Roubaix seulement. La *Petite République* publie une lettre du citoyen Charles Lochegnie relatant les faits et notre confrère dénonce l'acte d'arbitraire dont Charles Vandesype est victime. Nos autres confrères républicains ne manqueront pas, eux aussi, de dénoncer cette infamie, dont la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen a été saisie.

L'enquête que nous avons annoncée hier se poursuit.

Le citoyen Millerand, ministre du commerce, qui a été tenu au courant de l'affaire, a appelé l'attention particulière de son collègue de la guerre sur les faits honteux que nos lecteurs connaissent.

G. L.

Ignoble affaire de mœurs à Liévin

On nous signale une affire de viol appelée à causer une grande émotion si la culpabilité peut être établie. Nous ne pouvons publier les noms, l'affaire n'étant encore pas éclaircie par l'enquête, mais nous pouvaons dire que le crime aurait été commis dans des corons du n° 3 de Liévin.

La victime serait une fillette de treize ans ; le coupable, un homme d'une trentaine d'années, aurait été aidé par sa propre femme à vaincre la résistance de l'enfant.

La justice informe.

Çà et Là

LES INSTITUTEURS ET LA TUBERCULOSE

Un certain nombre de députés, parmi lesquels MM. Cornudet, Haussmann, etc., viennent de soumettre à la Chambre une proposition de loi concernant l'admission dans les sanatoria, aux frais de l'État et des départements, des instituteurs et institutrices atteints de tuberculose.

L'EMPRUNT DE ROUBAIX-TOURCOING

Le Gouvernement a déposé hier, sur le bureau de la Chambre un projet tendant à autoriser la ville de Roubaix à emprunter à un taux d'intérêt, n'excédant pas 3 fr. 75 %, une somme de 840,000 francs, remboursable en 31 ans, sur les revenus ordinaires de la caisse municipale, et destinée à pourvoir à l'achèvement de la distribution d'eau commune à cette ville et à celle de Tourcoing, et la ville de Tourcoing à emprunter, en vue de la même dépense, à un taux d'intérêt n'excédant pas 3 francs 75 %, une somme de 360,000 francs remboursable en 31 ans sur les revenus ordinaires de la caisse municipale.

Dernière Heure

UNE FEMME COUPÉE EN MORCEAUX

Bruxelles, 12 juin. — L'individu dont nous parions plus haut, qui a coupé la femme en morceaux à Etterbeck, s'appelle Armand Demez, agent d'assurances, né le 15 mai 1859 à Deson. Sa femme, Marie Claessen, était née à Verviers, le 3 mai 1859. De cette union était née une fille, Amandine-Laurentine.

Le crime a été commis samedi soir.

Depuis le peu de temps que les époux Demez habitaient rue de l'Étang, de fréquentes et violentes disputes éclataient entre eux. On croit que ces dissentiments avaient pour cause première une grande pénurie d'argent.

Samedi soir, une nouvelle querelle éclata dans le ménage Demez. C'est alors que Demez étrangla sa femme et la dépeça.

HORRIBLES CONSTATATIONS

Lorsque les membres du Parquet pénétrèrent dans la maison du crime, dans la chambre où avait eu lieu l'horrible boucherie, de grosses mouches volaient en rond au-dessus de trois malles et se reposaient sur une quantité de boîtes en carton. Les malles furent ouvertes. Un hideux spectacle s'offrit alors aux yeux des personnes présentes. Dans l'une, on apercevait le buste de la femme Demez ; la tête et les bras étaient tranchés.

Les deux autres malles étaient remplies de débris humains sans forme ; les chairs étaient désossées et saupoudrées de gros sel de cuisine. Malgré cette saumure, la putréfaction s'était faite, complète. Des larves blanches, des vers grouillaient déjà partout. C'était affreux !

Dans une boîte à chapeau on découvrit la tête de la malheureuse. Le visage était tuméfié et couvert de plaies. Les yeux, demi-clos, étaient profondément enfoncés dans l'orbite ; et dans les autres boîtes l'horrible meurtrier avait placé les os décharnés et brisés de la victime !

Tous ces préparatifs démontrent nettement que l'agent d'assurances avait l'intention d'emporter les restes de sa femme et de les faire disparaître en les jetant dans un endroit quelconque.

N'est-il déjà débarrassé d'un de ces lugubres colis ? On l'ignore encore, et le reconstitution du cadavre seule — si cela est encore possible — le prouvera.

Dans la chambre, l'on ne remarquait aucune trace de sang : le meurtrier avait lavé le plancher sur lequel il avait dépecé la victime. Dans un seau, placé derrière le lit, on remarquait une « loque à reloquer » baignant dans un mélange d'eau et de sang !

Le lit était défait et sur la table on remarquait un demi pain, du beurre et un pot à café.

L'infection qui se dégageait était telle que les magistrats ne purent rester davantage dans la chambre.

UN ASSASSIN CLERICAL

L'assassin qui est un bigot fieffé, a avoué son crime avec un stupéfiant cynisme.

— Je vivais en mauvaise intelligence avec ma femme parce qu'elle ne voulait pas mettre notre fille dans une école religieuse. Samedi soir, je frappai ma femme avec le tisonnier, puis avec un couteau de cuisine dont je lui portai plusieurs coups. Voilà !

Demez déshabilla ensuite le cadavre et plaça les vêtements et le corps dans une malle. Il essaya ensuite de dormir. Pendant toute la journée de dimanche il sortit et vaqua à ses affaires. Le lendemain il se leva, sortit le cadavre de la malle et l'étendant par terre, coupa la tête, les bras et les jambes, puis lava les vêtements et le parquet. Le soir, il ouvrit le ventre, désossa les membres de sa victime et remit le tout dans la malle qu'il ferma hermétiquement.

Au cours de son interrogatoire, l'assassin déclara qu'il avait eu l'intention de se suicider, mais qu'il avait été empêché aujourd'hui même par l'arrivée de la police.

LA SAISIE-ARRÊT SUR LES SALAIRES

Paris, 12 juin. — La commission sénatoriale chargée de l'examen de la proposition de loi relative à la saisie-arrêt sur les salaires des ouvriers et gens de service, sur les appointements ou traitements des employés ou commis et fonctionnaires s'est réunie, aujourd'hui, sous la présidence de M. Chovet.

La commission a non seulement confirmé sa précédente décision adoptant l'insaisissabilité absolue des salaires, mais encore elle vient de décider l'insaisissabilité et l'incessibilité de tous salaires, appointements ou traitements des employés ou commis ne dépassant pas 2.000 francs.

M. Chovet a été désigné comme rapporteur.

Un Village sous les Eaux

Vienne, 12 juin. — Une terrible catastrophe vient d'avoir lieu à Brandes, dans le Tyrol autrichien. Pendant une tempête, les parois d'un réservoir situé au-dessus du village, se sont écroulées. Une véritable cataracte d'eau est tombée sur les habitants. Seize maisons ont été emportées et toutes les autres sont endommagées.

Une trentaine d'habitants ont disparu. Les autres qui s'étaient réfugiés dans les greniers de leurs maisons ont pu être sauvées mais au prix des plus grandes difficultés.

Les incidents du Havre

Le Havre, 12 juin. — Le nationaliste Parfait, arrêté pour avoir jeté une tomate au président du Conseil, dans les circonstances que l'on sait, a été condamné aujourd'hui, par le tribunal correctionnel, à deux mois de prison, pour outrages à un membre du gouvernement.

FEUILLETON DU 13 JUIN. — N° 43

LE BIGAME

PAR

Xavier de Montépin

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE XX

Mise en scène du manuscrit de Flamel

Le Régent fit deux pas au-devant de Viola Réni qui s'avançait au milieu d'une rumeur de curiosité.

— Soyez la bienvenue, — dit-il, — soyez la bien-venue, madame, vous qui nous apportez la plus belle et la plus mystérieuse de toutes les sciences. — La renommée qui vous proclame grande vous a devancée au Palais-Royal. Vous ne trouverez, parmi ceux qui vous entourent, que des croyants et des admirateurs.

— Tant pis, monseigneur, — répondit Viola Réni, — j'aimerais mieux rencontrer ici des détracteurs, pour les confondre, des incrédules, pour les convaincre. Dût-on me taxer d'insolent orgueil, je repousse une foi aveugle. Je demande qu'on ne croie en moi que lorsque j'aurais prouvé ce que je suis et ce que je peux. Je laisse à d'autres le souci de capter la fortune et de conquérir la faveur des grands de ce monde. Je n'ai, moi, qu'un désir, qu'une ambition, qu'une volonté, c'est de prouver à Votre Altesse Royale que l'inconnu n'existe pas pour moi, et que mes regards lisent comme un livre ouvert dans le passé, dans l'avenir, et aussi dans le cœur de l'homme.

Ces paroles firent un grand effet. On ne s'attendait point à cette liberté de langage, à ce fier dédain des enthousiasmes de commande.

Philippe d'Orléans promenait autour de lui des regards triomphants. Il semblait dire :

— L'entendez-vous ? Qui pourrait soupçonner une telle femme d'intrigue et de charlatanisme ? Elle est sincère et vraiment forte. Des hauteurs de la science, elle nous domine tous !

Viola reprit :

— Combien, parmi ceux qui m'entourent, pensent tout bas : — *C'est impossible !* — Ils se trompent. Rien n'est impossible à celle pour qui rien n'est caché. Vous n'avez qu'à vouloir, vous en aurez la preuve à l'instant.

Retenu, lui aussi, par une sorte de curiosité vague, le marquis de Saillé n'avait oint encore quitté les salons pour aller chercher Diane chez la duchesse de Brancas, il écoutait comme les autres.

— Étrage femme ! — murbura-t-il, — sa voix me trouble. Elle réveille en mon cœur une souffrance endormie. Je voudrais voir le visage qui se cache sous ces plis noirs...

— Vous avez entendu, — dit le Régent. — Mesdames et messieurs, nous vous laissons ici liberté toute entière... Qui veut interroger la science ?...

Beaucoup le désiraient sans doute, mais, ainsi qu'il arrive presque toujours, personne ne voulait parler le premier. Il se fit un grand silence ; heureusement la glace fut rompue par le vicomte Hercule de Folle-Aveine qui sortit du cercle, en s'écriant :

— Par Sainte-Anne d'Auray, moi, je le veux vien

Un éclat de rire universel, que le respect pour la respect pour la personne du Régent ne parvint point à comprimer, accueillit cette exclamation.

Hercule se rengorgea, gonflé de vaniteuse joie.

— Tous ces gentilshommes, — pansa-t-il, — sont ravis de m'entendre... — il suffit que j'ouvre la bouche on rit avant que j'aie parlé !

— Interrogez-moi, — dit Viola, — je répondrai.

— J'y compte bien, devineresse, — répliqua le vicomte — et faites en sorte que vos réponses soient pertinentes, congruantes et catégoriques, car les Folle-Aveine ne sont point du bois dont on fait les gobs-mouches, et quiconque ne se pût vanter jamais de leur avoir fait prendre des vessies pour des lanternes ! Dites-moi donc, tout au plus vite, ce que je suis et ce que je pense

— Vous êtes, — répondit Viola, — vous êtes un hobereau mal léché, venu du fond de votre pigeonnier croulant, avec des prétentions ridicules...

Un nouveau rire s'éleva, plus homérique que le premier.

— Ne vous apercevez-vous point, — fit Hercule en haussant les épaules, —